

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPALE N° 80/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – 83 la place & 10 ruelle de l'église

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 21 mars 2022 – de Mme Jacques de la Sté IDEAL FACADE – 23 rue du préavin – 59190 STAPLE

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors de la mise en place d'un échafaudage – 83 la place et 10 ruelle de l'église (maison de coin)

A R R E T E :

ARTICLE 1 : L'utilisation des trottoirs sera interdite par les piétons au droit des travaux au 83 la place et 10 ruelle de l'église (maison de coin) à compter du mardi 22/03/2022 au vendredi 25/03/2022.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux pendant toute la durée des travaux

ARTICLE 3 : La Sté IDEAL FACADE – 23 rue du préavin – 59190 STAPLE, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Subdivisionnaire Départemental à Wormhout –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail – cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- **Mme Jacques de la Sté IDEAL FACADE – 23 rue du préavin – 59190 STAPLE, chargée des travaux – email : gaetan.jacques@gmail.com**

Fait à HERZEELE, le 21 mars 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 21 mars 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

